

222C2451
FR0010395681-DIV30

4 novembre 2022

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ALTUR INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Le 3 novembre 2022, la société ALTUR INVESTISSEMENT a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ALTUR INVESTISSEMENT sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 3 novembre 2022 par la société ALTUR INVESTISSEMENT.